

# LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

## ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE.	5	10	18
HORS DE CES DÉPARTEMENTS.....	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale).....	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

## ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

8, Rue des Marronniers, A. M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

Rédacteur en Chef : FRÉDÉRIC COURNET

## ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement  
A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort  
A Paris, chez MM. AUDOUIN ET C<sup>ie</sup>, 10, place de la Bourse

BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

## LES OIES SACRÉES

Si la bonne foi était bannie du reste de la terre, ce n'est certainement pas chez les feuilles dévotées qu'elle chercherait un refuge. Par contre, la colère y trouverait une hospitalité tout écosaise.

La lecture des journaux cléricaux n'est pas seulement désopilante, elle est par dessus tout des plus instructives. Les nouveaux Josués qui les dirigent ont embouché leurs immortelles trompettes, et sont en train de faire dix fois le tour de cette pauvre petite loi sur l'enseignement primaire qu'ils ont juré d'enseigner.

Il est peu présumable que Shibolet daigne renouveler pour eux les prodiges de Jéricho. Le temps n'est plus aux miracles. Quand ils ne tournent pas en os de boudin, ils tournent en eau de Lourde. C'est moins saisissant, mais c'est plus drôlatique.

A entendre ces modernes prophètes qui élèvent l'invective et la menace à la hauteur d'un dogme catholique, apostolique et romain, l'instruction primaire votée en dernier ressort par le Sénat, est une loi odieuse, barbare, haineuse et liberticide par cela seul qu'elle est laïque.

Ces petits fils de Loyola, dont l'horreur pour la liberté est cependant assez universellement connue et appréciée, ont un génie vraiment inventif pour nous découvrir un tas de libertés ignorées jusqu'à ce jour. La liberté du père famille au nom de laquelle ils exigeaient l'esclavage intellectuel et moral de l'enfant, ne leur suffisait plus.

Ils en ont trouvé une meilleure, plus solide, de tout repos, comme diraient Bontoux, Féder et C<sup>ie</sup>, une liberté dont on n'a pas encore joué, une vraie guitare, la liberté du catéchisme!

C'est au nom de la liberté du catéchisme qu'ils protestent et qu'ils nous menacent « de passer de la protestation aux actes ».

Nous avons déjà la « liberté des transactions » qui autoriserait les fabricants à rejeter dédaigneusement les tarifs proposés par les ouvriers. Cette liberté là a fait couler des larmes et bien du sang. Les bismars ont eu leur prise d'armes en 1831 n'a pas eu d'autres causes. Cent quatre fabricants avaient repoussés, au nom de la « liberté des transactions » le tarif établi par les délégués de l'une et de l'autre partie, se plaignant « des exigences injustes des ouvriers qui ne demandaient des salaires exagérés que parce qu'ils s'étaient créés des besoins factices ».

Tout dernièrement, au nom de la « liberté du travail », on a expédié des troupes et du canon contre les grévistes de Besseges.

Thiers, qui s'y connaissait, appelait ça, les « libertés nécessaires. » Si le sanglant génome de la classe dirigeante vivait encore il ajouterait à sa kyrielle la « liberté du catéchisme. » Rien ne manque à sa gloire; elle manque à la sienne.

Ces messieurs les dévôts, les honnêtes et les modérés, tous ces gens qui n'ont jamais à la bouche, quand il s'agit des souffrances du pauvre, que les mots de résignation, d'humilité, d'espérance en une vie meilleure, de respect de la loi si dure, si injuste soit-elle, nous font entendre une jolie antienne lorsqu'on touche à leurs privilèges, à leurs monopoles, à leurs préjugés, à leur fanatisme. Excitez tous ces rhumatisants d'un autre âge, excitez leurs ouailles au combat et jeter l'anathème sur la loi: « Il reste maintenant aux honnêtes gens à faire leur devoir, qui est de ne pas obéir. »

Le Léonidas à rabat qui transforme son journal en thermopyles, termine par ce défi renouvelé de son héros: « L'ennemi veut nous voler nos enfants; qu'il vienne les prendre! un autre écrit ceci: « Que faut-il donc? Pour dé-

cider, enfin, les conservateurs à s'organiser pour la bataille suprême que leur devoir de chrétien leur impose?... Les protestations sont entendues: passions aux actes. »

Celui-là s'exclame: « Cette loi inique a pu être votée par quelques centaines de législateurs d'occasion; elle tombera sous le ridicule et le mépris. » Enfin un dernier, après avoir fait appel à l'énergie des catholiques que la crainte des prisons ne peut arrêter, ferme la marche par cette déclaration: « Le gouvernement ne se heurtera plus cette fois à une résistance passive et silencieuse, mais à une résistance réelle, pratique, directe à l'oppression. »

Nous avons exprimé cités les noms de ces oies sacrées qui aversissent le Vatican menacé. Le ministère est si bête et la loi contre la presse si élastique, qu'une poursuite arbitraire est toujours à craindre.

Nous sommes certains qu'il est bon que les journaux cléricaux s'expriment comme il le font. C'est leur droit d'abord, comme c'est celui de l'opinion de les juger.

Frédéric Cournet.

Un journal de notre ville, qui cherche dans l'art d'accorder les restes orléanistes une clientèle assez juste-milieu pour se contenter de sa maigre pitance quotidienne, nous demande avec des larmes dans la voix si nous ne nous sentons pas un peu responsable du coup de pistolet tiré sur le sieur Brécard.

Pour un peu, inspiré par l'esprit de Guizot, il nous demanderait aussi, non pas si nous nous sentons corrompus, mais si nous ne nous sentons pas quelque peu criminel.

Loyal et brave journal, va!

Nous n'éprouvons aucune difficulté de répondre à cette sincère interrogation, que nous sommes aussi responsable de ce fait que les rédacteurs de ladite feuille, si dévoués aux patrons, sont solidaires des affameurs qui n'ont pas craint de pousser à la misère, à la ruine, à désespoir, des milliers d'enfants, de femmes, de travailleurs.

L'enfant de chœur qui a rédigé cette petite... malpropreté devrait bien, lui, changer de tempérament et citer complètement quand il lui plaît de reproduire notre correspondance de Moirans. Il aurait appris à ses leçons que si les tisseurs de Moirans ont eu la sagesse de suspecter les intentions de leurs patrons, c'est que ceux-ci se refusaient péremptoirement à signer les propositions verbales qu'ils faisaient.

Les paroles volent, les écrits restent. C'est malheureusement aussi vrai en français qu'en latin.

Les tisseurs de Moirans le savent et elles y ont tenu la main.

Seul, le naïf défenseur de la bonne foi patronale l'ignore.

Retournez à la sacristie, jeune Eliacin et une autre fois, montrez moins ce bout d'oreille que cache mal votre bonnet d'écolier.

F. C.

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement expire le 31 mars de vouloir bien le renouveler avant cette date s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande de changement d'adresse devra être accompagnée de l'envoi de 60 centimes en timbres-postes.

## DÉPÊCHES DE NUIT

En télégraphique spécial

## LES JOURNAUX

Paris, 26 mars

Le XIX<sup>e</sup> Siècle trouve que la commission du budget lui paraît instruite et laborieuse. Il espère qu'elle ne demeurera pas les bons pronostics faits sur elle; tout se terminera ainsi de la façon la plus heureuse.

Le Parlement reproche au gouvernement son hésitation sur la question de la navigabilité. La nomination de la commission du budget prouve qu'il ne doit plus se délier de ses forces.

La République française dit qu'il est inutile de démontrer le caractère fondamentalement démocratique du projet de Gambetta modifiant la loi militaire, et qui est surtout favorable à la bonne constitution des armées.

Le Soleil dit que l'élection de M. Wilson marque l'antagonisme déclaré entre les deux fractions du parti républicain. Il croit

que c'est la destitution anticipée de M. Léon Say que M. Wilson a prononcée hier devant la commission du budget.

La Paix dit que tous les points noirs ont disparu. Il n'y a plus de raison de craindre une crise ministérielle, maintenant on ne s'occupera plus que des questions d'affaires.

Le Rappel loue le langage de M. Wilson; il espère que ses paroles dissiperont toutes les préventions.

Le Journal des Débats se prononce contre les serments de toute espèce; faire table rase serait le mieux pour la foi et la morale publiques.

## M. Gambetta et le « Petit Journal »

Paris, 26 mars.

Depuis quelques jours on parlait de l'achat probable par M. Gambetta de deux journaux: le *Petit Journal* et la *France*.

L'ancien président du conseil, désireux de reconquérir la popularité qu'il a perdue totalement aujourd'hui, avait, en effet, l'intention de s'emparer de ces deux feuilles dont le tirage très important pourrait faciliter la réussite de ses projets.

Pour cela il fallait acheter une maison de finances « la Banque nationale » qui possédait en portefeuille la plupart des actions des deux journaux en question.

Le *Clairon* annonçait tous ces faits dans son numéro d'hier et donnait comme accomplie cette importante transformation.

Le *Petit Journal* publie aujourd'hui un long article, signé de M. Jenty, son directeur politique, dans lequel il dément absolument les assertions de *le Clairon* et exécute énergiquement M. Gambetta qu'il appelle « un insuffisant, un ambitieux, un impuissant! » Il termine en disant « M. Gambetta a fait faillite à l'opinion. »

D'autre part, on lit dans la *France*, la note suivante sur le même sujet:

La réussite des agents de M. Gambetta ne pouvant atteindre que des capitaux syndiqués, ne changera rien à notre attitude. Cela ne servira qu'à démontrer mieux encore combien nous avons touché juste en dénonçant l'ambition dictatoriale de celui qui cherchait à nous imposer silence.

## INTÉRIEUR

Paris, 26 mars.

### A L'OFFICIEL

Le *Journal officiel* annonce que M. Abeille, conseiller de préfecture de la Haute-Savoie, est nommé sous-préfet à Castellane, en remplacement de M. Arnal, nommé à Lures.

M. Lia, attaché au cabinet du préfet de Meurthe-et-Moselle, est nommé conseiller de préfecture dans la Haute-Savoie.

M. Denis, docteur ès-lettres, est nommé professeur de littérature étrangère à la Faculté de Grenoble.

L'*Officiel* de ce matin contient des nominations dans la magistrature, parmi lesquelles se trouvent les suivantes:

Président du tribunal de première instance de Chalons-sur-Saône, M. Bourdon, juge au même siège.

Juge au tribunal de Chalons-sur-Saône, M. Giroit, avocat, docteur en droit.

La démission de M. Baylié, juge suppléant au tribunal de première instance de Grenoble, est acceptée.

L'*Officiel* contient, en outre, un mouvement consulaire important.

### AFFAIRE CORNÉLY-PÉRIVIER

M. Cornély, après avoir refusé la provocation de M. Périer, par le motif que rien dans les articles du *Clairon* n'avait excédé les droits du journal, lui a envoyé ses témoins, parce qu'il se dit offensé par la manière dont M. Périer a annoncé sa provocation.

Les témoins ne s'étant pas mis d'accord sur cette prétention, M. Lockroy a été choisi comme arbitre.

### LES BÉNÉDICTIONS DE SOLESME

On lit dans le *Télégraphe*:  
La République française annonce aujourd'hui à ses lecteurs l'expulsion des bénédictions de Solesmes.

Nous aurions souhaité qu'elle donnât à ce sujet quelques détails qui sont à sa connaissance particulière; par exemple, elle pourrait dire à quelle époque les bénédictions sont rentrés et sous quel ministère le préfet du département avait reçu l'ordre de fermer les yeux sur la reconstitution effectuée de la congrégation.

### ESPIONS

Il ne se passe pas de semaine qu'on n'ait à signaler des nouvelles de la nature de celle-ci:

Le ministre de l'intérieur a été informé, par une dépêche émanant de la préfecture de la Haute-Marne, que plusieurs individus avaient été arrêtés par la gendarmerie au moment où ils étaient occupés à relever le plan de la défense de la Franche-Comté.

Ces individus sont de nationalité allemande.

Il est à notre connaissance que des individus de nationalité allemande, arrêtés à Langres pour espionnage de nos fortifications, ont dû être relâchés et ont été arrêtés quelques jours plus tard à Dijon, où ils continuaient leur œuvre dirigée contre la sécurité nationale. De Dijon, ils seront passés sur un autre point de notre territoire.

## ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

L'Académie des sciences morales et politiques a procédé aujourd'hui, dans sa séance ordinaire, à l'élection d'un membre dans la section d'économie politique, en remplacement de M. J. Garnier, décédé.

Cinq concurrents se disputaient le siège vacant, savoir:

MM. Courcelle-Seneuil, Juglar, Boileau, Forille et Noël.

Deux tours de scrutin étaient nécessaires. M. Courcelle-Seneuil a été élu au second tour par 21 suffrages contre 12 donnés à M. Juglar.

L'élection de M. Courcelle-Seneuil sera soumise à l'approbation du président de la République.

## CIRCULATION GRATUITE

Des livrets donnant droit au libre parcours sur les lignes de chemin de fer, seront distribués lundi aux députés.

## LA QUESTION TUNISIENNE EN ITALIE

M. le marquis de Noailles a été reçu aujourd'hui par le ministre des affaires étrangères. Notre ex-ambassadeur à Rome a émis l'avis que la plus grande difficulté à résoudre, était à Tunis et non à Rome.

L'Italie, a-t-il ajouté, n'est pas disposée à reconnaître le traité du Barde, tant que les troupes françaises occuperont la Régence.

## MORT DE BERTALL

Albert d'Arnaud, le dessinateur bien connu sous le pseudonyme de Bertall, vient de mourir dans les environs de Privas, où il s'était arrêté en revenant de Nice.

Il n'avait que soixante-deux ans.

D'Arnaud avait été tout d'abord destiné par sa famille à l'École polytechnique, mais ses dispositions pour les sciences exactes se manifestant surtout par des croquis et des charges fort lestement enlevés, il déserta le logis paternel pour se livrer, en liberté, à ses goûts artistiques.

C'est Gavarni qui lui donna l'idée de changer de nom, afin de ménager les susceptibilités de sa famille.

C'est lui aussi qui lui indiqua le nom de Bertall, qui était l'anagramme de son prénom d'Albert.

## ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Hier a eu lieu, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, présidée par M. Girard, la présentation des deux nouveaux membres, MM. Luce et Dumont, élus, vendredi dernier, en remplacement de MM. Thuriot et de Longpérier.

## ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Du 26 mars

Paris, 26 mars.

Deux élections sénatoriales ont eu lieu aujourd'hui, par suite de l'option de M. de Freycinet pour le département de la Seine.

Voici les résultats:

### TARN-ET-GARONNE

Inscrits..... 247  
Votants..... 245  
Majorité absolue..... 122

Au deuxième tour de scrutin, M. Delbri, conservateur, est élu par 121 voix contre MM. Flomens et Combarieu, républicains.

### ARIÈGE

M. le docteur Frézou, républicain, est élu par 187 voix.

## LARGESSES OPPORTUNISTES

Paris, 26 mars.

Le *Siècle* a clos la polémique engagée depuis quelques jours avec la *Republique française*, au sujet des agissements de M. Paul Bert, ex ministre de l'Instruction publique.

La *France*, revenant sur le même sujet, complète les informations sur *le Siècle*, et donne des détails précis sur certains événements scandaleux dont il a été question.

M. Dumay, employé au ministère de l'intérieur, est entré le 1<sup>er</sup> mars 1879, comme sous-chef de bureau, à 4,000 fr.

Le 1<sup>er</sup> juin 1879, son traitement a été porté à 4,500 francs.

Le 1<sup>er</sup> juillet 1880, M. Dumay a été nommé chef de bureau à 6,000 francs.

Le 1<sup>er</sup> juillet 1881, son traitement a été porté à 6,500 fr.

M. Paul Bert, arrivé au ministère le 4 novembre, trouva ces avancées encore insuffisantes et nomma, le 1<sup>er</sup> décembre 1881, M. Dumay, chef de division à 10,000 fr.

En moins de trois ans, M. Dumay a reçu 6,000 fr. d'augmentation, trois grades et le croix de la Légion d'honneur.

Il est vrai, dit la *France*, qu'on soupçonne M. Dumay de n'être point bachelier.

Le titre d'ancienneté, de mérites exceptionnels, le ministère Gambetta n'exigeait rien de tout cela. Ce qu'il lui fallait, c'étaient des services dévoués.

Ah! l'étrange gouvernement que nous avons eu pendant deux mois!

## BÉVOLTE AU LYCÉE DE TOULOUSE

Toulouse, 26 mars.

La nuit dernière, les élèves de la division supérieure du lycée se sont révoltés. Ils allaient comme motif les injustes punitions données par leur maître répétiteur.

Quatre internes furent immédiatement renvoyés, leurs camarades se

rendirent alors dans la matinée chez le proviseur en chantant la *Marseillaise*.

Les délégués lui exposèrent leurs réclamations, demandant: 1<sup>o</sup> la rentrée des élèves qui avaient été renvoyés; 2<sup>o</sup> le renvoi du sieur Cloup, répétiteur; 3<sup>o</sup> ceux sortis généraux par mois; et 4<sup>o</sup> une amélioration dans la nourriture.

Le proviseur rejeta leur demande et les élèves rentrèrent aussitôt en classes.

A dix heures, l'arrivée du recteur occasionna de nouvelles scènes de désordre; le recteur ordonna alors le licenciement immédiat des élèves hétérogènes comprenant les classes de philosophie, de mathématiques élémentaires et de rhétorique.

Le recteur aurait déclaré accepter la demande des élèves relativement aux sortis, mais il refusa le rappel des élèves qui avaient été renvoyés ainsi que le renvoi du répétiteur.

Les internes quitteront immédiatement le lycée et rentreront dans leurs familles.

## DUEL REINACH-ROCHFORT

Paris, 26 mars.

M. Reinach vient d'envoyer à M. Henri Rochefort deux de ses amis, MM. Marcelin Pellet, député, et Clarvin, pour lui demander réparation d'une note parue dans l'*Intransigeant*.

MM. Reinach et Rochefort ne se batront pas; tous les deux réclamant la qualité d'offensés, les témoins n'ont pu s'entendre.

## BRUITS DE GUERRE

Berlin, 26 mars.

Un article du *Pesther Lloyd* disant: « Puisque la guerre avec la Russie paraît inévitable, faisons-la en temps utile et dans des conditions offrant pour nous le plus d'avantages », cause ici une très vive sensation.

## LES CONGRÉGANISTES DE VIENNE

Paris, 26 mars.

Deux congrégations de Vienne ont été mises en demeure de réduire leur personnel, dans les limites qui leur ont été prescrites. Faute par elles de se soumettre, elles seraient dispersées par la force.

## ÉTRANGER

### SUISSE

Inauguration du tunnel de Saint-Gothard

Genève, 26 mars.

Une grande fête internationale doit avoir lieu pour l'inauguration du tunnel du Saint-Gothard.

Le premier train partira de Milan, emportant avec lui le roi Humbert, le ministre et une députation de la Chambre et du Sénat.

A Bellinzona, les membres du gouvernement tessinois et une députation du Grand Conseil se joindront à eux; ils y trouveront à Alort le gouverneur et une députation du Landrath du canton d'Uri, et à Lucerne les autorités fédérales suisses, les autorités des cantons qui ont accordé une subvention à la ligne et les représentants du gouvernement allemand.

Tous retourneront de Lucerne à Milan, où de grandes fêtes ont été préparées de manière à célébrer d'une façon brillante cet événement.

### ALLEMAGNE

Entrevue du czar et de l'empereur d'Autriche

Berlin, 26 mars.

Le *Tagblatt* de Berlin croit savoir qu'à Berlin, Vienne et Saint-Petersbourg, on s'efforce, en ce moment, d'amener une entrevue du czar et de l'empereur d'Autriche.

### ITALIE

Question Tunisienne

Rome, 26 mars.

L'Italie confirme l'envoi de navires de guerre à Palerme, à l'occasion de l'anniversaire des Vêpres siciliennes.

Le *Diritto* dit que l'Italie ne peut ni ne doit reconnaître le traité du Barde et que c'est la France qui doit payer l'indemnité de 500 millions.

### ESPAGNE

Crise ministérielle

Madrid, 26 mars.

Le ministre de la justice ayant soutenu, dans les débats des Cortès, qu'il y a inconvénient à discuter un Parlement la conduite et les décisions des tribunaux, les chefs de l'opposition conservatrice, catholique et démocratique, ont habilement saisi cette occasion pour déposer une motion de censure contre le ministre au nom du droit qu'a le Parlement de tout discuter.

Plusieurs ministres et une grande partie de la majorité partagent sur ce point l'opinion des chefs de l'opposition, et à moins que le ministre de la justice n'explique ses paroles lundi, sa situation serait plus menacée que celle de son collègue, le ministre des finances.

M. Castelar a refusé de signer la motion de censure, parce que les tribunaux doivent, selon lui, être une force qui ne serait utile qu'aux conservateurs.

Le cabinet songe à opposer la question préalable à la motion des chefs de l'opposition.

Voir les dépêches de dernière heure à la troisième page

## CHRONIQUE ÉLECTORALE

ÉLECTIONS MUNICIPALES DE GIVORS

Du 26 mai 1882

### Liste du Comité démocratique

BERLAND aîné, chapelier.  
BONNEAUD (Jean-Pierre), épicier.  
GLAMARON (Louis), propriétaire à Montbrion.

CHRYLAND (J.), rentier à Bans.  
GIBSON (J.), horloger.  
GETTE (Antoine), tailleur de pierres.  
JOAS (Julien), rentier, aux Plaines.  
LAVIRE (Romain), propriétaire, à Bans.  
MOUTON, péra.

MÉLAT, jeune, relieur.  
MARTEL, fils, marchand, de vin, à Bans.  
PEILLON, mécanicien retraité du chemin de fer.

PFRRATON, fils, ajusteur.  
ROCHAT (Joseph), propriétaire, au Canal.  
ROCHE, ancien conseil. munic., Freydière.  
TOURTOULON, marchand tailleur.  
TRAYOUD, père, marchand greneta.  
THEONNIEUX (Simon), ancien conseiller municipal.

VERZIER (Noé), propriét. au Bouchage.  
Tous les candidats de la liste du Comité démocratique sont élus.

### ÉLECTIONS MUNICIPALES DE TARARE

Inscrits..... 3537  
Votants..... 755



« Je te le collier ». Ceux qui n'en se sentent pas moins seraient immédiatement aquités.

**Ce que coûtent les fortifications**  
Il y a dix ans l'Europe a dépensé des sommes considérables pour se fortifier. Nous n'en avons pas la chiffre exact, mais nous pouvons préciser celui que plusieurs des grandes puissances ont consacré pendant ces dix dernières années à la construction de nouvelles fortifications.

L'Allemagne a payé pour cet objet environ 500 millions de francs, dont 150 millions pour des fortifications en Alsace et en Lorraine.

Les dépenses de l'Autriche-Hongrie s'élevaient à 40 millions de francs pour les nouveaux forts de Cracovie, du Tyrol et de Galicie.

Le gouvernement italien, depuis l'année 1872, a déjà employé, pour des travaux de fortifications, une somme de 100 millions.

Enfin, la France a dépensé de son côté, pour le même objet, 40 millions depuis 1872 jusqu'en 1879.

Dans le courant de cette dernière année, 80 millions ont été consacrés, en outre, à la construction de nouveaux forts et le budget de 1882, contient un crédit supplémentaire de 70 millions.

**Une bonne coquette**  
L'exemple le plus étrange peut être de confusion typographique qu'on ait vu jusqu'ici vient d'être donné par un journal de New-York.

Ce journal avait à faire suivre, dans ses faits divers, le compte-rendu d'un sermon prêché par un révérend du récit des mésaventures d'un roquet poursuivi dans la rue par des gamins et finalement tué comme enragé par un policier man.

Le meilleur en pages, en rassemblant ces deux faits, composés séparément, oubliant sur le marbre les dernières lignes du premier et les premières lignes du second, et voici ce qui en résulte. Nous traduisons textuellement :

Le révérend James Rhomson, recteur de l'église Saint-André, a prêché son sermon d'adieu dimanche dernier devant un immense concours de ses ouailles. Il leur a annoncé, d'une voix émue, que son médecin lui avait ordonné de traverser l'Atlantique, pour remettre, sous le ciel de la France, sa santé compromise par les labours de son ministère. Après une exhortation des plus chaleureuses, il est parti au galop, longeant Benefit street, et se dirigeant vers le collège, où de jeunes vauriens l'ont arrêté et lui ont attaché une casserole fêlée à la queue. Orné de cet appendice, il reprit une course de plus en plus désordonnée, jusqu'à ce qu'un policeman, le croyant enragé, l'abattit d'un coup de revolver.

Une ambassade envoyée par le roi d'Udugou, un des souverains de l'Afrique centrale, doit prochainement passer dans notre ville, pour se rendre à Paris où elle est attendue.

Presque tous ces ambassadeurs ont pris part à des banquets de chair humaine. Toutefois, sur les observations des missionnaires protestants, ils ont renoncé à ces habitudes culinaires.

Le roi d'Udugou est une sorte de pachyderme qui passe sa vie à aboier des bouteilles de rhum que les Anglais lui vendent au poids de l'or. Il est constamment ivre.

Le chef de l'ambassade s'appelle M'hia.

C'est lui qui, dans son pays, est ministre de la justice. C'est un nègre de six pieds de haut, qui, en qualité de justicier, a fait couper un nombre de têtes vraiment prodigieuses. Il est accompagné du frère du roi, nommé Taubou et d'un Européen, M. Haujoux, qui a fait dans ce pays une fortune de 8 à 10 millions.

Leurs appartements sont retenus, dit-on, à l'hôtel du Louvre.

Pourvu qu'ils n'aient pas exigé quelques fêtes de blancs à la vinaigrette.

Nous empruntons au *Salut public* le récit des nombreux dégâts occasionnés par les eaux, ces jours derniers :

*Rue Montgolfier, 26.* — Deux fois, en huit jours, l'appartement de M. X..., en voyage dans le Midi, a été inondé

par la rupture des conduites. Ici, la responsabilité incombait au propriétaire de la maison.

*Rue de l'Hôtel de Ville, 78.* — M. S., imprimeur, a eu l'ennui de voir son appartement, nouvellement décoré, en dommages par l'oubli d'un locataire, qui a laissé son robinet d'évier ouvert en partant pour le promenade.

*Cours de Brocques, 19.* — Une domestique ouvre le robinet d'une baignoire et vaque à ses occupations ordinaires. Quelques instants après, l'eau tombait en cascade par un escalier de service intérieur, au grand étonnement de la maîtresse de la maison.

Au dernier les bûches ! Un officier supérieur, par suite d'un changement de résidence, quitte son logement, rue Basse-du-Port-au-Bois, 10. Avant de rendre ses clés, il a la malheureuse idée d'enlever son robinet d'évier et de lui substituer un bûche de liège; puis il quitte Lych. Naturellement, le liège n'a pas résisté longtemps à la pression de l'eau, et il en est résulté des dégâts considérables; deux étages inondés, les plafonds, les tapisseries, les meubles, les tentures, tout est abîmé.

Comme on le voit, les causes des sinistres sont si diverses, qu'il est presque impossible de s'en garantir par les mesures ordinaires de prudence.

**Le scandale de Bellecour**  
Un des prévenus a été mis en liberté provisoire, sous caution de 10 000 fr. L'affaire sera définitivement inscrite au rôle des prochaines assises.

**L'incendie de Saint-Paul**  
Voici les renseignements que nous recevons sur l'incendie de Saint-Paul, que nous avons annoncé hier :

Trois maisons, appartenant à MM. Léonard Vermorel, Blaise Vermorel et Benoît Morel, ont été complètement détruites à cause de la violence du vent. Tous les habitants de la localité ont largement contribué à combattre l'incendie.

Les pertes, évaluées à 32 000 francs, sont couvertes par des assurances.

**Le drame de Courzeux**  
M<sup>me</sup> Blanc, la malheureuse victime du drame de Lafond, a succombé samedi à ses blessures.

Les funérailles ont eu lieu hier au milieu d'un grand concours de population.

Hier, vers deux heures de l'après-midi, le nommé Jules Grellet, contrôleur aux messageries nationales place des Terreaux, se trouvant sur un camion dont le cheval, effrayé par le passage de la machine routière de l'arsenal, allait s'emporter, sauta résolument à terre afin de le maintenir.

Ayant mal calculé son élan, il alla tomber devant ce camion dont une des roues lui passa sur le corps, mais sans lui faire heureusement de blessure grave.

Après avoir reçu des soins à la pharmacie Vial, le blessé a été reconduit en voiture à son domicile.

Dans la nuit du 23 au 24 courant, des malfaiteurs ont pénétré, à l'aide d'effraction, dans les magasins et ateliers de MM. Baudet et Corral, fabricants de toiles métalliques, rue Molière, 53.

Les voleurs se sont bornés à emporter quelques cigares qu'ils ont trouvés dans un bureau.

Une enquête est ouverte.

Les agents de la sûreté ont procédé, hier, à l'arrestation des nommés Arnaud Bréty, âgé de 20 ans, plombier; Alfred Bourillon, âgé de 39 ans, prévenu de vol et de vagabondage, tous deux étant sans domicile fixe.

Un commencement d'incendie s'est déclaré avant-hier vers 5 heures 1/2, dans la maison portant le n° 1 de la place des Hospices, chez M. Payen.

Le feu a été communiqué par la gainie d'une cheminée à une boiserie qui se trouve contre cette cheminée.

Les pompiers du poste de l'Hôtel-de-Ville, prévenus aussitôt, l'ont éteint à

l'aide de quelques seaux d'eau seulement.

Les dégâts n'ont aucune importance.

**Un second commencement d'incendie**  
s'est déclaré le même jour et presque à la même heure, chemin des Calottes, n° 19, dans une chambre non habitée.

Le feu a été rapidement éteint par les voisins.

La cause de ce sinistre est inconnue.

Le préfet du Rhône donne avis qu'en exécution des prescriptions de la circulaire de M. le ministre du commerce en date du 16 mars courant, des examens pour l'emploi de vérificateur-adjoint des poids et mesures auront lieu le lundi 22 mai prochain dans les villes de Paris, Tours, Bar-le-Duc, Bordeaux et Avignon.

Les demandes d'admission doivent être adressées dans le plus bref délai à M. le ministre du commerce.

Le programme des connaissances exigées est déposé à la préfecture (4<sup>e</sup> division, 2<sup>e</sup> bureau), et à la sous-préfecture de Villefrance, où il en sera donnée communication aux intéressés.

Le maire de Lyon donne avis que le projet de révision des taxes d'octroi est déposé au secrétariat de la mairie, où le public pourra en prendre connaissance les 28, 29 et 30 mars courant de 10 à 3 heures.

Les intéressés pourront consigner leurs observations sur un registre ou par notes séparées, etc., ces documents seront soumis à l'examen de la commission spéciale chargée de présenter le rapport au Conseil municipal.

Le n° 30 du journal hebdomadaire la *Tribune lyonnaise*, organe des intérêts commerciaux, industriels et agricoles, vient de paraître et contient : Une enquête gouvernementale, la Loi militaire, les Etats-Unis et la France, la Boucherie de Paris, la Production houillère de la France, les Réformes judiciaires, une Revue politique et financière, des Réclamations et des renseignements variés.

S'adresser aux bureaux, 33, rue Thomassin.

M. Louis Mond nous prie d'annoncer que son second cours sur la main et l'écriture aura lieu dans une des salles de la mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement, le lundi 27 mars, au samedi 1<sup>er</sup> avril, 8 heures du soir.

Le savant professeur y traduira la signature du bey de Tunis, empruntée au journal la *Graphologie*.

**Chemins de fer du P.-L.-M.**  
La Commission nommée pour étudier le projet d'agrandissement de la gare de la Guillotière, présentée par la Compagnie, se réunira sous la présidence de M. Paul, secrétaire général pour l'administration, le 4 avril et jours suivants, s'il y a lieu, à Lyon dans une des salles de la Préfecture, à 2 heures de l'après-midi.

Cette Commission recevra, pendant huit jours, les observations des propriétaires. Elle les appellera toutes les fois qu'elle le jugera convenable, et elle donnera ensuite son avis.

Ses opérations devront être terminées dans le délai de dix jours, à partir de la première réunion.

**Anciens militaires du Génie**  
Tous les anciens militaires du Génie sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu le dimanche, 26 mars, à deux heures précises, rue des Marronniers, 7, pour le vote des statuts, élaborés pour la formation de la Société.

Pour être admis à la réunion, il suffira de présenter un titre quelconque constatant qu'on a servi dans l'armée.

**ORDRE DU JOUR**  
1<sup>o</sup> Lecture et vote des statuts; 2<sup>o</sup> Nomination du bureau définitif; 3<sup>o</sup> Discussions générales.

Pour le bureau provisoire, La Commission.

**Société des anciens mobiles du Rhône**  
Dans notre première séance qui a eu lieu le 25 mars, dans le local de la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement, il a été décidé par le groupe des anciens mobiles du Rhône :

1<sup>o</sup> La formation du bureau ;  
2<sup>o</sup> Une commission d'initiative qui a pour but de faire parvenir des listes de souscription pour offrir une couronne sur le monument élevé dans la commune d'Enly en mémoire de nos frères morts pour la guerre 70-71.

La clôture de la liste de souscription sera terminée le jeudi 30 courant, à 6 heures du soir.

— Je ne comprends pas...  
— Vous allez comprendre... J'étais... je suis encore le fiancé de la marquise... Une promesse de mariage, dont la réalisation devait avoir lieu à bref délai, a été échangée entre nous... J'ai le droit de savoir si la conduite de ma fiancée ne la rend point indigne de porter mon nom...  
— Vous avez raison, monsieur... J'accepte la mission de confiance dont vous me chargez...  
Une lueur de joie farouche brilla dans les yeux caves du prince...  
— Merci ! dit-il... Le jour où vous m'apporterez le renseignement dont il s'agit, je vous donnerai cent mille francs...  
— Cent mille francs ! répéta l'ex-avoué, surpris de l'énormité du chiffre...  
— Et ce ne sera pas payer trop cher une certitude ! — répliqua M. de Brada...  
— Ma fortune est immense... seulement, vous comprendrez que j'ai hâte...  
— Des ce soir mes agents seront en campagne...  
J'y compte...  
L'entretien était terminé...  
Le prince se rethra, recouché jusqu'à l'antichambre par Malpertuis...  
Ce dernier revint ensuite dans son cabinet, poussa le verrou afin de se mettre en garde contre toute surprise, et Fossaro reparut aussitôt...  
— Tu as entendu?... — lui demanda son associé...  
— Je n'ai pas perdu un seul mot...  
— Que dis-tu de cela ?  
— Je dis que les cent mille francs sont à nous...  
— Tu sais donc où trouver la marquise ?  
— Oui, mais il n'est pas encore temps de laisser M. de Brada consommer l'extravagance qu'il médite...  
— Il l'a paru fou, comme à moi ?  
— Tout au moins est-il sur le chemin

La commission s'est chargée de rechercher différents documents à son fin d'établir des statuts dont on en donnera connaissance dans une prochaine réunion qui sera faite par voie de journal.

**La Commission d'initiales**  
Voici les noms et adresses des dépositaires des listes de souscription :

1<sup>er</sup> arrondissement. — Allard, 4, rue de Capucines, 12; Richard, pl. Colbert, 4.

2<sup>e</sup> arrondissement. — Courbis, Petite-Rue de Guire, 3; Guichard, Grande-Rue de la Croix-Rousses, 53.

3<sup>e</sup> arrondissement. — Martin, rue des Docks, 3; Langlade, au Cercle des Travailleurs, St-Just.

**Appel de la libre pensée**  
Les citoyennes et les citoyens rationalistes, les adhésives et matérialistes du troisième arrondissement, adhésives à la Ligue anticlérical de Paris, font un appel aux partisans de l'émancipation de l'esprit, pour s'associer à l'agitation d'une collation fraternelle, le vendredi 7 avril, à 7 heures du soir, pour le vendredi que les croyants mystiques appellent saint, peuvent dès ce jour souscrire aux adresses suivantes, chez Filleron, ancien conseiller d'arrondissement, rue Villeroi, 29, et chez Châtissieux, rue Sainte-Jeanne, 16.

La souscription est fixée à 1 fr. par personne.

Les enfants accompagnés de leurs parents ne paieront que 50 centimes au-dessous de 12 ans. Les élèves et les journalistes de la démocratie radicale socialistes y sont invités; plusieurs discours y seront prononcés. Le cléricalisme et sa superstition, voilà l'ennemi; ce n'est qu'en brisant les préjugés que l'on arrivera au progrès.

Filleron, Dusolin fils, Jules Riquet, Kramer, Cornillon, et les citoyens Ville-Buseuil, Hranie, etc.

**Société de la Pensée Libre**  
Siège social 1<sup>er</sup> arrondissement  
La Société fait appel à tous les citoyens et les citoyennes libres penseurs, athées, matérialistes, qui veulent bien souscrire à un banquet contradictoire, qui aura lieu vendredi 7 avril, à 8 heures du soir.

On peut se procurer des lettres au siège social, grande rue de la Croix-Rousses, 66, au 2<sup>e</sup> (2<sup>e</sup> montée), et aux adresses suivantes :

1<sup>er</sup> arrondissement. — Meunier, Grand-Côte, 89, au 3<sup>e</sup>; 3<sup>e</sup> — Pernet, grande rue de la Guillotière, 129; 4<sup>e</sup> — Chanron, montée Rey, 3; 5<sup>e</sup> — Perrin, rue de la Pyramide, 78; 6<sup>e</sup> — Schvattel, rue de Précy, 10;

La souscription est fixée à 1 fr. 25 par personne; les enfants au-dessus de 10 ans, jusqu'à 15 ans, paieront 50 centimes.

## DÉPARTEMENTS

### LOIRE

**Saint-Etienne.** — Hier, le Conseil municipal a voté un supplément de crédit de 1500 fr. pour le traitement des employés nommé une commission de cinq membres pour la question des assurances; approuvé le compte des redevances houillères s'approuvé le plan définitif (495.200 fr.) du groupe scolaire du Marais; approuvé divers alignements et nivellements de chemins ainsi que de réparations à l'Hôtel de Ville et la liquidation des pensions de retraite d'un brigadier de police, M. Galomé, et d'un agent, M. Martinier.

Le conseil s'est réuni à la démission des membres de la commission des Hospices qui lui avaient envoyé conjointement MM. Jinet, et Vial sur la proposition de M. le maire, a refusé cette démission par 11 voix; les autres conseillers présents se sont abstenus.

**TRAMWAYS A VAPEUR**  
La Compagnie des tramways à vapeur, en demandant la concession pour Saint-Etienne, s'était engagé à n'employer que des machines à condensateur, c'est-à-dire sans dégagement de vapeur et de fumée du combustible.

Or, comme depuis le commencement de l'exploitation, ces deux conditions essentielles ne sont pas remplies, et qu'en outre, au lieu d'employer du coke pour leur chauffage — comme le cahier des charges les y contraignait — la Compagnie n'emploie que des agglomérés. Les plaintes des propriétaires et locataires se succèdent.

Croyant y mettre un terme, la Compagnie a fait insérer aujourd'hui dans un journal dévoué, l'avis suivant :

« La Compagnie des tramways a reçu de Belgique (?) une machine à vapeur d'un très-joli modèle, qui pourra voir circuler en ville, mais ce n'est pas encore un

spécimen du système à condensation qu'elle attend.

Ces machines à condensateurs doivent lui arriver dans le courant d'avril ou de mai.

Elles supprimeront complètement les bouffées de vapeur (?) »

On se souvient de l'escroquerie d'une somme de 6 000 francs, commise en 1877, au préjudice d'un banquier et d'un fabricant de notre ville, par un chevalier d'industrie, se donnant pour comte de Castries, neveu du maréchal de Mac-Mahon.

Ce filou ne serait autre que celui qui a été arrêté au Puy, où il se faisait passer pour le fils du général Berliand et dont nous avons raconté les exploits dans un précédent numéro.

## ARDECHE

### BREVET DE CAPACITÉ

Préparés. Les examens pour le brevet de capacité se sont terminés vendredi.

Les résultats n'ont pas été favorables aux nombreux candidats qui s'étaient présentés.

Sur 156, 45 seulement ont été déclarés admissibles.

Nous ne sommes pas étonnés que la nombre d'admis soit si petit, la plupart des candidats étaient congréganistes.

Par décision du ministre des postes et télégraphes, un bureau de poste vient d'être créé à Aps, canton de Viviers.

## SAVOIE

### UNE NOUVELLE GRÈVE

Les peintres plâtriers d'Aix-les-Bains viennent de se mettre en grève; ils demandent une augmentation de salaire.

## DERNIÈRE HEURE

### CATASTROPHE DE HONFLEUR

#### Dix-neuf victimes

Paris, 26 mars.

La population de Honfleur vient d'assister à un spectacle navrant, qui a jeté la consternation dans la ville.

Le bateau de sauvetage n° 4, du Havre, parti au secours d'une goélette en détresse, était parvenu, après les plus grands dangers, à ramener au Havre l'équipage de la goélette.

On signale de nouveau un sloop en danger. Immédiatement le même bateau de sauvetage, avec un dévouement héroïque, reprend la mer accompagné par le bateau de sauvetage n° 3 du Havre, un remorqueur et deux lamaneurs de Honfleur pour essayer de recueillir l'équipage du sloop, qu'on aperçoit cramponné à la mâture du navire qui menaçait de sombrer à chaque minute.

Après des efforts surhumains, le bateau n° 4 parvient à approcher du sloop et venait d'en recueillir l'équipage lorsque un violent coup de vent engloutit à la fois le sloop et le bateau de sauvetage.

Celui-ci revint à la surface. Il était vidé. La mer avait englouti 19 victimes : six victimes composant l'équipage du sloop et treize du bateau de sauvetage, dont onze pères de famille.

### DUEL CORNÉLY-PÉRIVIER

Paris, 26 mars.

M. Cornély, se trouvant offensé par l'article paru dans le *Figaro* d'hier matin, a envoyé ses témoins à M. Périer.

Les témoins de celui-ci n'ayant pu s'entendre ont décidé d'un commun ac-

cord qu'ils soumettraient le différend à l'arbitrage de M. Lockroy.

M. Lockroy a reconnu la qualité d'offense à M. Cornély.

La rencontre aura lieu demain.

## Grève des Imprimeurs sur Étoffes

### DE SAINT-DENIS (SEINE)

Nous recevons la lettre suivante :

Jullieu, 26 mars 1882.

Monsieur le Rédacteur,

Veillez être assez bon d'insérer dans votre plus prochain numéro la lettre suivante que nous adressons au siège de la Société de Crédit mutuel des imprimeurs sur étoffes à Neuville-sur-Saône (Rhône).

Citoyen Monnier,

« La chambre syndicale des imprimeurs sur étoffes de Jullieu Bourguin (Isère), croit manquer à son devoir si elle ne contribuait pas à venir en aide à ses collègues de la chambre syndicale des imprimeurs de Saint-Denis (Seine), actuellement en grève, dans le but de les faciliter à vaincre les abus de l'exploitation capitaliste.

« En conséquence répondant à un appel à elle faite par cette dernière, elle a ouvert une souscription en leur faveur laquelle a produit la somme de 140 fr. 50 que nous vous faisons parvenir par un mandat sur la poste, vous le joindre ensuite aux résultats que vous aurez obtenus dans vos sections, et serez, assez bon de le faire parvenir à qui de droit.

« Tout à vous et à l'affranchissement des travailleurs.

« Pour le syndicat :  
« Le Secrétaire, DAFLET »

## BULLETIN OUVRIER

**Cordonnerie Lyonnaise.** — La commission exécutive de la grève invite toute la corporation à une réunion générale lundi 27 mars à 4 h. très précises du soir, à l'Elysée rue Basse-du-Port-au-Bois 11.

ORDRE DU JOUR :

1<sup>o</sup> Rapport sur l'entrevue de la commission avec MM. les patrons ;  
2<sup>o</sup> Question définitive de la grève.

Citoyens,  
Pour l'aider à mener bonne fin la mission que vous lui avez confiée, la commission exécutive compte sur la solidarité de toute la corporation.

Pour la dernière fois elle vous invite à vous réunir, et que lundi la question soit définitivement tranchée.

La commission exécutive de la grève.

**Chambre syndicale des ouvriers chapeaux, maroquiniers, mégisiers de la ville de Lyon et de la banlieue.** — Samedi soir avait lieu une assemblée générale de la corporation ; plus de 300 citoyens s'étaient fait un devoir d'y assister. Tout s'est passé dans le plus grand ordre. Cette réunion avait pour but de prendre une décision au sujet de la non réponse des patrons sur l'établissement d'un tarif à la journée.

L'assemblée a décidé à l'unanimité que la délégation convoquerait, en dernier ressort, MM. les patrons pour statuer définitivement sur ce sujet.

Plusieurs orateurs ont pris la parole sur différentes questions et se sont fait applaudir. En somme, bonne journée pour la corporation. De nombreux adhérents se sont fait inscrire à la chambre syndicale.

Le Syndicat.

**Tailleurs de Lyon.** — La commission du bal de l'année dernière a l'honneur d'inviter tous les membres de la corporation à assister à une réunion générale qui aura lieu aujourd'hui lundi 27 mars, à 8 heures du soir.

Cette réunion a pour but d'assurer le succès de cette fête de famille, qui a le mérite d'être autant utile qu'agréable.

La réussite des dernières années fait un devoir aux organisateurs de ne rien négliger pour recevoir dignement nos nombreux invités qui, par leur présence, relèvent l'état de cette réunion intime.

ORDRE DU JOUR :

Rendement des comptes de l'année 1881  
Nomination de la commission du bal pour l'année 1882.

## SOUSCRIPTIONS

### Grève de Roanne

Cuellleté faite dans une collation par les amis du progrès, a produit la somme de 6 fr. 30 c. versée par les citoyens D'aire et Bony.

à titre de prêt les modestes sommes nécessaires à son existence et à celle de sa tante. Lucile avait refusé et rougissant beaucoup, mais elle sentait combien sa position allait devenir fautive et difficile... Elle songeait au voyage projeté... Comment pourrait-il s'accomplir ? Ses modestes toilettes de petite ouvrière parisienne ne seraient-elles pas presque insuffisantes, ne la rendraient-elles pas ridicules aux yeux d'Hector ?

Cette héritière de douze millions, cette fiancée d'un prince possesseur de millions encore plus nombreux, travaillant sans relâche et passant à coudre une partie des nuits, sans pitié pour ses beaux yeux fatigués et rougis.

Elle venait de terminer comme commande de son magasin et sortait pour reporter son ouvrage à l'atelier.

Comme elle arrivait devant la loge, la concierge l'appela.

— Mam'selle Lucile, — lui dit-elle, — une lettre pour vous... — Le facteur me l'a remise il y a cinq minutes... — Je vous l'aurais montée tout à l'heure... — Cette lettre est d'hier, et c'est aujourd'hui jeudi... — murmura la jeune fille après avoir lu... — Le rendez-vous qu'on me donne est donc pour aujourd'hui... — Qu'est-ce que ça signifie ? — Un ancien avoué... — Je n'ai rien à démêler avec les gens d'affaires, moi... Je ne dois pas un sou... — Il y a certainement là quelque erreur...

La Fauvette, qui trotinait tout en molognant, regarda l'enveloppe et reprit : — Ça a bien l'air d'être pour moi, cependant... — « Mademoiselle Lucile... rue Julien-Lacroix. » Point de nom de famille; mais si peu de renseignements sur le mien... — Ça m'intrigue... — « De neuf heures à quatre heures... » — En sortant de l'atelier, j'irai rue de Victoire, chez ce M. Malpertuis...

Ventilation de REVUE LYONNAISE

132

## MON ALTESSE L'AMOUR

PAR

XAVIER DE MONTÉPIN

DEUXIÈME PARTIE

### Le Prince Totor

(Suite.)

Le gentilhomme ignorait encore l'absolue déchéance de celle qu'il aimait jusqu'à l'adoration, jusqu'à la folie, mais il savait que le prétendu voyage de la jeune femme au château de la Tour du Roy était un mensonge et il se doutait bien que ce mensonge cachait une honte.

Au moment où il franchissait le seuil du cabinet de l'homme d'affaires, son visage exprimait la plus sombre tristesse; ses regards témoignaient d'une sorte d'étrange farouche.

Malpertuis n'avait jamais vu M. de Brada; il fut frappé de l'expression sinistre que nous venons de signaler.

— Veuillez prendre un siège, monsieur, — dit-il en s'inclinant, — et m'apprenez le motif qui me procure l'honneur de votre visite...

Le prince s'assit et répliqua : — Je vais m'expliquer; mais avant tout, monsieur, permettez-moi de vous adresser une question...

# CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

Capital : 200 Millions

Réserves : 80 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CREDIT LYONNAIS honore en ce moment

5<sup>0</sup>/<sub>10</sub> aux bons à échéance, à 2 ans.

4<sup>0</sup>/<sub>10</sub> id. id. 18 mois

3<sup>0</sup>/<sub>10</sub> id. id. 1 an

2<sup>1</sup>/<sub>10</sub> id. id. 6 mois

2<sup>0</sup>/<sub>10</sub> id. id. 3 mois

1<sup>0</sup>/<sub>10</sub> à l'argent remboursable à VUE

## MALADIES SECRÈTES

Guérison rapide par le ROB SAVARESI — S'adresser à la pharmacie rue Vieille-Monnaie, 19, Lyon, seul dépôt, et par correspondance.

Dépuratif du sang et des humeurs. Sirop de Bochet du Serpent de Lyon, 32, rue Lanterne.

## SOCIÉTÉ STÉPHANOISE

DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS

St-Etienne, rue de Foy, 3

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Ouverture de comptes de chèques à disposition. — Délivrance de bons à échéance fixe. — Ouverture de comptes courants. — Paiement et encaissement des effets de commerce. — Délivrance de lettres de crédit. — Avances sur titres. — Dépôts de titres, encaissement de coupons, versements sur appel de fonds, souscriptions.

Ordres de Bourses.

Service spécial pour la Caisse de Reports.

## MAISON D'ACCOUCHEMENT

TENU PAR

M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> YVERNAT

3, rue Vieille-Renversé (St-Georges) angle de la rue du Doyenné, Lyon

Pension pour les Dames enceintes

Chambres indépendantes

Soins intelligents et discrétion

Consultations

Prix Modérés

Connait l'Allemand

VÉRITABLE

EAU DE BOTOT

Unique Dentifrice approuvé par

L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

POUDRE de BOTOT

Dentifrice au Quinquina

ENTREPOT A PARIS : 229, RUE S<sup>t</sup>-HONORÉ

Dépôt : 18, boulevard des Italiens et chez les principaux commerçants

## CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 120 millions de francs

Siège social, 16, rue Le Peletier, Paris

Les bureaux de la succursale du CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS, à LYON, sont transférés

Rue de la République, 19

Angle de la rue de la Bourse

BUREAUX AUXILIAIRES :

A. Boulevard de la Croix-Roussse, 159.

B. Place du Pont, 3, Guillotière.

## HERNIES

Guérison sûre, sans aucun remède par

sectionnés Laurent PUY, bandagiste,

Rue de la Barre, 5, Lyon.

VOS CHEVEUX ne tomberont plus si

vous avez le soin de

vous servir de la Pommade cheveline

Ramagnino qui en favorise la croissance,

les fait repousser lors même que le bulbe

aurait été désorganisé. On voit journelle-

ment les cheveux repousser à flots chez les

personnes qui font usage de la Pommade

cheveline pour leur toilette, elle fait

disparaître les pellicules grasses et fari-

neuses de la tête tout en donnant de la

souplesse et du brillant à la chevelure qu'elle

parfume agréablement. — Le pot, 2 fr., le

demi-pot, 1 fr. 25. Envoi contre timbres-

poste, 30 cent. en sus. — Dépôt à Lyon,

Buzot, pharmacien place St-Pierre, 1, à

Montélimar, Brun, pharmacien ; à Saint-

Étienne, pharmacie Delpy.

## AVIS AUX OUVRIERS

Cabinet de consultations médicales gra-  
tuites, tous les jours de 1 h. à 3 h., rue  
Ferrandière, 27.

« On n'abuse guère de la publicité quand  
il s'agit de répandre des bienfaits. » — LA  
ROCHFOUCAULT.

## SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS

rendue sans médecine, sans purges et sans  
fraîs par la délicieuse Farine de santé, dite :

## REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gas-  
tralgies, phibisie, dysenterie, constipa-  
tions, glaires, flatul, aigreurs, acidités, pi-  
tuites, phlegmes, nausées, renvois, vomis-  
sements, même en grossesse; diarrhées,  
coliques, toux, asthme, étourdissements,  
oppression, langueurs, congestion, névrose,  
dârtres, éruptions, insomnies, mélancolie,  
faiblesse, épuisement, paralysie, anémie,  
chlorose, tous désordres de la poitrine,  
gorge haleine, voix, des bronches, vessie,  
foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et  
sang; toute irritation et toute odeur fê-  
vreuse en se levant. Aux personnes phthisi-  
ques, étiques ou rachitiques elle convient  
mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans  
de succès, 400.000 cures, y compris celles de  
M<sup>me</sup> la duchesse de Castelhart, le duc de  
Pluskow, M<sup>me</sup> la marquise de Bréhan, lord  
Stuart, de Desies, pair d'Angleterre, M. le  
docteur-professeur Dédé, etc.

Cure n° 98.714. — Depuis des années, je  
souffrais de manque d'appétit, mauvaise  
digestion; affections de cœur, des reins et  
de la vessie, irritation nerveuse et mélan-  
colie; tous ces maux ont disparu sous  
l'heureuse influence de votre divine Reva-  
lescière. — LÉON PEYLER, instituteur à  
Bryannes (Haute-Vienne).

N° 63.476. — M. le curé Comparet, de  
dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie,  
de souffrances de l'estomac, de nerfs, faibles-  
se et sueurs nocturnes.

Cure 99.625. — Avignon. La Reva-  
lescière du Barry m'a guérie à l'âge de 64 ans,  
d'épouvantables souffrances de vingt ans,

d'oppressions les plus terribles, à ne pou-  
voir plus faire aucun mouvement, ni m'har-  
biller, ni me déshabiller, avec de maux  
d'estomac jour et nuit des insomnies horri-  
bles. BORREL, née Carbonnetty, rue du  
Balay, n° 14.

Cure n° 100.180. — Ma petite Marie,  
chétive, frêle et délicate dès sa naissance,  
ne prospérant pas avec le lait de nourrice,  
je lui ai fait prendre sur le conseil du mé-  
decin, la Revalescière, qui l'a rendue fra-  
che, rose et magnifique de santé. — J.-G.  
DE MONTANEY, 44, rue Condorcet, Paris,  
à juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la  
viande, elle économise encore 50 fois son  
prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil.,  
1 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.;  
2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.;  
70 fr. — Aussi la Revalescière chocolatée  
en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend appé-  
tit, bonnes digestions et sommeil rafraîchis-  
sant aux personnes les plus agitées. —  
Biscuits anti-diabétiques de Revalescière  
en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi  
franco contre bon de poste. Dépôt partout,  
chez les bons pharmaciens et épiciers. Du  
BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione,  
Paris.

Évitez toute substitution frau-  
duleuse.

## L'ÉCHO VINICOLE

Organe de la production et du commerce  
des Vins

PARAISANT A LYON, LE DIMANCHE

Ce journal se recommande au commerce  
des vins et spiritueux par l'exactitude et  
l'importance des renseignements qu'il pu-  
blie chaque semaine de tous les principaux  
centres vinicoles.

Prix de l'abonnement : 10 fr. par an.  
Adresser les demandes d'abonnement à  
M. A. GODARD, administrateur-gérant,  
quai de la Guillotière, 6, et rue de Bonnel, 2,  
à Lyon.

## CALORIFÈRES AMÉRICAINS

RATHBONE SARD & Co

Agence et magasin de vente :

31 — rue Franklin — 31

LYON

## Huitième Année

## LE COURRIER DU COMMERCE

Journal des Halles & Marchés

Donnant le cours des Grains, Farines,  
Vins, Spiritueux, Sucres, Cafés, Huil-  
es et Produits divers.

Nous attirons tout particulièrement l'at-  
tention des Marchands de Grains, Farines,  
Mouliniers, Grainetiers, Boulangers et Épi-  
ciers, sur

## LE COURRIER DU COMMERCE

Paraissant à Lyon

Le Jeudi et le Dimanche

Il donne le cours exact des Blés, Farines  
et autres céréales de tous les pays.

Il possède de nombreux correspondants  
dans tous les principaux centres de pro-  
duction de France et de l'étranger, dont il  
publie dans chacun de ses numéros un  
compte-rendu.

Toutes les Informations du Courrier du  
Commerce sont puisées aux meilleures  
sources et présentées avec la plus scrupu-  
leuse impartialité.

On s'abonne en adressant un  
mandat-poste de 15 francs, à M.

A. GODARD, propriétaire-gérant,  
Rue de Bonnel, 2, angle du Quai  
de la Guillotière, Lyon.

## LANGUE ANGLAISE

M. MOLL, Professeur

LYON rue d'Algérie, 20 — 31<sup>e</sup> Année

Le Directeur-Gérant, TONT LOUP

Lyon. — Imprimerie du Réveil Lyonnais  
rue des Marronniers, 8.

### 40<sup>e</sup> Année

## MAISON D'ACCOUCHEMENT

Lyon, 22 et 24 rue Bellecordière, Lyon

Tenue par M<sup>me</sup> PARADIS

Sage-femme de 1<sup>re</sup> classe de la Faculté de médecine de Paris

REÇOIT DES PENSIONNAIRES, PLACE LES ENFANTS

M<sup>me</sup> PARADIS reçoit tous les jours, de une heure à cinq heures, rue Bourbon, 2 (angle de la place Belle-cour), les dames malades, stériles ou en-cintes qui désirent la consulter.

### A TOUT LE MONDE J'ENVOIE GRATIS

Indication d'une formule infaillible pour guérir en quatre ou cinq jours les écoulements récents, ainsi que ceux devenus chroniques et récurrents incurables, fuisse-ils vieux de 50 ans. — RYMER, à Vienne (Autriche)

### Timbre-Caoutchouc

## ANCIENNE MAISON LEFÈVRE

144, Boulevard de la Croix-Roussse, 144

C. THIVOLLET Successeur

Lyon — 87, Cours de la Liberté — Lyon

## TRAMWAYS & OMNIBUS

### DE LYON

Affichage dans les diverses Voitures, Bureaux et Échoppes de la Compagnie

S'adresser, pour traiter, à l'Agence de Publicité V. FOURNIER, 14, rue Confort, LYON

### CONTRE ANÉMIE CHLOROSE, MANQUE D'APPÉTIT

MAUVAISES DIGESTIONS, CONVALESCENCES PROLONGÉES, FAITES USAGE DU

## VIN BERTRAND

A base de Quinquina, de Café et d'extrait de Malt

Le seul apéritif, le seul fortifiant, le seul fébrifuge, le seul reconstituant les forces épuisées, soit par le travail, soit par la maladie, soit pour toute autre cause débilite, dissimulant parfaitement, sous un goût exquis, la saveur amère des substances médicamenteuses qui en font la base principale, tout en conservant leurs principes actifs. Reconnu par le corps médical tout entier comme le plus efficace. — Prix de la bouteille : 5 fr. — Expédition à partir de deux bouteilles contre timbres ou mandat-poste de 10 fr.

ENTREPOT GÉNÉRAL, PHARMACIE BERTRAND, 55, PLACE DE LA RÉPUBLIQUE, LYON

Et ph. BOISSONNET, cours de Brosses; ph. BRUAIRE, rue Saint-Georges, 60; DÉTAIL : Pharm. Mazade et Daloz, rue d'Algérie, 14; pharm. Saint-Pothin, rue Bugeaud, 24; Pharm. Basset, rue Saint-Alexandre, à Saint-Just; pharm. Centrale; ph. Vial, à Vaise. A Grenoble, pharmacie Chatroussse et Marcel; à Saint-Etienne, pharmacie Seigle, rue de Foy, 4.

## AVIS AUX MÈRES DE FAMILLE

Une expérience de quinze années, et la faveur des principales autorités médicales, sont venues démontrer que pour combattre la présence des vers intestinaux qui font tant de victimes parmi les petits êtres dont la vie et la santé nous coûtent tant de soins et de sollicitude, aucun vermifuge n'a encore offert des résultats aussi heureux que

### LE SAUVEUR DES ENFANTS

Ce précieux remède se trouve chez son inventeur, Léon BERTRAND, 55, place de la République. — DÉTAIL : Pharmacie Saint-Pothin, 24, rue Bugeaud; pharmacie Bruaire, rue St-Georges, 60; pharmacie Mazade et Daloz, rue d'Algérie, 14; pharmacie Saint-Alexandre, à Saint-Just; pharmacie Boissonnet, cours de Brosses; Pharmacie Centrale; pharmacie Vial, à Vaise. A GRENOBLE : Pharmacie Chatroussse et Marcel. A SAINT-ÉTIENNE : Pharmacie Seigle, rue de Foy, 4.

Prix : 2 fr. 50 cent.

## AU GRAND BON MARCHÉ

18, Rue de la Barre (en face le pont de la Guillotière)

La plus importante Maison de VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS

Pour hommes et jeunes gens, PARDESSUS DOUBLE FACE, belle ratine, 17 fr.

### EN VENTE

## à l'Agence V. FOURNIER

LYON — 14, Rue Confort — LYON

## BOTTIN GÉNEVOIS & SUISSE

pour 1882

6 francs l'Exemplaire relié

## PILULES BRITANNIQUES

Ces pilules sont purgatives, dépuratives, apéritives, anti-bilieuses, anti-glaireuses, fondantes, anti-spéctiques.

Lire l'instruction qui est dans la boîte. N'exigent aucun régime.

Les pilules se vendent par boîte de 2, 3 et 5 fr.

DÉPÔT : Pharm. Baverel, 40, place du Pont (Guillotière) Lyon et dans toutes les bonnes pharmacies. — Envoi par la poste.

## MAISON PELLERIN-BARDIN

LYON — 41, Cours Morand — LYON

### SPECIALITÉ

## COSTUMES D'ENFANTS

Bessins et exécution de Broderies

### LINGERIE CONFECTIONNÉE

Trousseaux & Layettes

ON demande garçons de peine pour magasin et pour restaurant. — A. M. DEBOS, rue Jean-de-Tournes, 7.

### A VENDRE

ou à Louer

## BELLE PROPRIÉTÉ

CLOSE DE MURS

Comprenant Près, Jardin, Vigne et Maison d'un étage

Située à Brindas, hameau du Gourd

S'adresser à M. BENOIT, au Gourd.

### UN JEUNE HOMME

COMPTABLE

ayant voyagé pour fabrication de liqueurs, désire une place dans une maison de commerce. — S'adresser aux initiales AG 225, poste-restante (Bellevue). Bonnes références.

### A VENDRE

D'occasion, une TABLE en noyer verni, de 24 couverts, à un pied.

S'adresser à M. Fontaine, tapissier, 2, rue du plat.

### AU MYOSOTIS

Grande-rue de Vaise, 35

Grand choix de nouveaux modèles pour parures de mariées, voiles, couronnes pour première communion.

Détail au prix du gros

L'AVENIR par les Cartes et les Lignes de la main. Lyon, 1, rue des Capucins. Tous les jours de 9 h. à 6 h. (dimanches exceptés).

M<sup>me</sup> STÉPHANIE

### EN VENTE AUJOURD'HUI

Dans tous les Kiosques et chez tous les Marchands de Journaux

## LE JOURNAL DE GUIGNOL ILLUSTRÉ

Le Public a compris que le « Journal de Guignol Illustré » est bien le vrai, le seul organe de Guignol cher aux Lyonnais.

On le reconnaît à son Patois si exact et à ses Dessins si spirituels.

Voir dans le Numéro de ce Jour

## GNAFRON AMBASSADEUR

Le demander dans tous les kiosques de la ville

### EN VENTE

## A l'Agence V. FOURNIER, 14, rue Confort

ET A SES SUCCURSALES { SAINT-ÉTIENNE, 6, rue Sainte-Catherine.  
GRENOBLE, place Grenette, passage Teissière.

## BILLETS DE LA LOTERIE

Autorisée par arrêté ministériel du 13 Octobre 1881

En faveur de l'Association de Secours mutuels des Artistes dramatiques

PRIX DU BILLET : 1 FRANC

A dater du 1<sup>er</sup> Avril, 1 franc 15 centimes

## 400,000 FRANCS DE LOTS

PAYABLES EN ESPÈCES

Un million six cent mille billets

## GROS LOT: 100,000 FRANCS

2 lots de 50.000 fr. — 2 lots de 25.000 fr. — 5 lots de 10.000 fr. — 50 lots de 1.000 fr. — 100 lots de 500 fr.

Au total 160 lots formant une somme de QUATRE CENT MILLE FRANCS

Envoi franco contre le prix des billets et 25 cent. en sus, en timbres ou en mandat-poste pour 5 billets; de 5 à 10 billets, 50 c. en sus, et de 10 à 20 billets, 75 c. en sus